

JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR ET DE LA DEPORTATION

Dimanche 26 avril 2026

Monument de la Résistance et de la déportation

- 8h45 Réunion de mise au point du déroulement de la cérémonie
(Délégation Militaire Départementale, ONaCVG, Comité d'Entente, Mairie de Perpignan)
- 9h00 Départ du car des Porte-drapeaux du Palais des Congrès
- 9h15 Rassemblement à la Citadelle, Place des Esplanades. Le pavoisement sera mis en place à la sortie de la citadelle.
Dépôt d'une gerbe à la Citadelle, au pied du portail, par M. le Délégué Militaire Départemental, le représentant de la Mairie, les représentants des Associations de Déportés et Résistants (Mme Torrent).
Chant des Partisans (sono).
- 9h30 Rassemblement des participants devant le Palais des Congrès
- 9h35 Mise en place du piquet d'honneur et des détachements devant le Monument de la Résistance et de la Déportation (Place Armand Lanoux, Palais des Congrès)
- 9h45 Accueil de M. le Préfet par Mmes et M. les Parlementaires,
Mme la Présidente du Conseil Régional ou son représentant,
Mme la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant,
M. le Maire de Perpignan ou son représentant,
M. le Délégué Militaire Départemental,
M. le Directeur de l'ONaCVG et M. le Président du Comité d'Entente.

- Chant des Marais, interprété par le chœur d'enfants
- Lecture du message des Déportés par un jeune lauréat du concours de la Résistance et de la Déportation

Dépôt de gerbes au Monument de la Résistance et de la Déportation par :

- L'association des LGBTQIA+
- Les Associations de Déportés, U.N.A.D.I.F-F.N.D.I.R., A.F.M.D., Fils et Filles des Juifs de France et par M. le Délégué Militaire Départemental
- M. le Maire de Perpignan ou son représentant
- Mme la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant
- Mme la Présidente du Conseil Régional ou son représentant
- Mmes et M. les Parlementaires
- M. le Préfet

Chant des Partisans par un chœur d'enfants

Sonnerie aux Morts

Minute de Silence

Marseillaise :

- 1er couplet et refrain chantés par l'assistance
- Interprétation du 7ème couplet par le chœur d'enfants
- Refrain chanté par l'assistance

Salut au Piquet d'honneur par M. le Préfet et M. le Délégué Militaire Départemental, suivis des 2 rangs d'autorités

Salut aux Porte-Drapeaux

10h15 Fin de la cérémonie